

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 novembre 2022 à 18H30

N°DCM2022.11.30/13

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : M. Claude THABUIS

Rapporteur : M. le Maire

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Jehanne DEGRASSET, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Christelle ITNAC (Procuration à Laurence POTIER-GABRION)

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de ligne de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans les logements de la gendarmerie entre la commune et COVAGE HAUTE-SAVOIE

La Commune est propriétaire du bâtiment dans lequel est installée la gendarmerie située 523 avenue Charles de Gaulle à La Roche-sur-Foron (74800).

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE) a attribué une délégation de service public relative à la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut et très haut débit à COVAGE HAUTE SAVOIE.

Ce délégataire ou son sous-traitant a été choisi pour intervenir dans les locaux des logements de la gendarmerie.

Ces travaux d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de ligne de communications électroniques à très haut débit en fibre optique nécessitent la signature d'une convention signée entre la Commune et COVAGE HAUTE-SAVOIE qui a pour objet de définir :

- Les conditions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes de communications électroniques
- Les responsabilités de COVAGE HAUTE-SAVOIE
- Les conditions spécifiques précisant le suivi et la réception des travaux, les modalités d'accès aux parties communes du bâtiment des logements de la gendarmerie ainsi que la police d'assurance et le montant prévu à l'article 7.

Cette convention a une durée de quinze ans renouvelables, sauf en cas de dénonciation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'une convention entre la commune et COVAGE HAUTE-SAVOIE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la nécessité d'une convention relative à l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique dans le bâtiment (logements) de la gendarmerie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les actes et documents y afférents.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 6 décembre 2022
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 30 novembre 2022

Le Secrétaire de séance
Claude THABUS

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

D.G.S.

